

Justice: le jockey soupçonné de violences et de viols s'est montré bavard

Il ne nie pas tout. Mais n'admet pas tous les faits qui lui sont reprochés devant la cour criminelle de Laon. Ivan L., jockey, a commencé à s'exprimer devant la justice. Il est soupçonné de violences, agressions sexuelles et viols.



Illustration: Unsplash



Par Jeanne Boveroux
Publié: 29 Novembre 2024 à 12h49

Temps de lecture: 3
min

Partage :

Avant même que le procès ne commence, jeudi 28 novembre 2024, le profil des parties civiles surprend : **cinq jeunes femmes, d'âge et de corpulence identiques. Elles partagent la même passion, l'équitation, et le même cauchemar, le jockey axonais Ivan L.**

Consultez l'actualité en vidéo (/videos)

Dès l'ouverture des débats, jeudi 28 novembre 2024, c'est le comportement de l'accusé qui frappe la Cour, note L'Union (<https://www.lunion.fr/>). **Il souffle, lève les yeux au ciel.** Derrière la vitre de son box, le jockey mime même quelques bisous aux victimes. « *Mais qui a écrit ça là Madame ?*, interrompt-il au cours de l'exposé des faits par la présidente. *C'est extraordinaire ce que vous racontez !* » En réalité, la magistrate fait le récit de 10 ans d'horreur.

Depuis 2016, Ivan L. a connu quatre petites amies, avec lesquelles il entretient des relations de plusieurs mois, et d'autres conquêtes pour des « quickies » (« *des coups rapides* », traduira-t-il gêné). Venue raconter la vie amoureuse de l'accusé, **l'enquêtrice judiciaire évoque des « idylles » et des jeunes femmes qui tombent rapidement sous le charme du jeune homme qui se décrit comme un « jockey célèbre en Amérique » et un investisseur, en cryptomonnaie notamment.**

□À LIRE AUSSI

[Aisne : le jockey séducteur était un bourreau \(/id582311/article/2024-11-27/aisne-le-jockey-seducteur-etait-un-bourreau\)](/id582311/article/2024-11-27/aisne-le-jockey-seducteur-etait-un-bourreau)

Rythmées par les mensonges de l'accusé (qui prétendrait entre autres avoir des liens avec l'affaire Bygmalion), les relations finissent par s'achever. Les victimes signalent aux enquêteurs « **une forme d'emprise** ».

Toutes ont d'ailleurs déposé des plaintes **tantôt pour violences habituelles, pour violences sur conjoint, pour des agressions sexuelles ou pour viols**, relatant des faits répétés, datant de 2016, 2017, 2019 et 2021. Deux jeunes femmes, qu'il a connues pendant l'un de ses relations amoureuses, dénoncent un viol subi ensemble au cours d'une soirée d'août 2019.

Durant ces prochains jours d'audience, ces deux dernières ainsi que trois ex-petites amies auront l'occasion de livrer devant la Cour leur version des faits, détaillée. À ce jour, **s'il reconnaît globalement des actes de violences, il conteste les contraintes**, nécessaires pour caractériser les viols. Il fait état de rapports consentis.

« Une double personnalité »

Pour ce premier jour d'audience, **le père de l'accusé est cité comme témoin**. Sans adresser un regard à son fils, qu'ils ont adopté avec son épouse en 1999 alors qu'il fêtait ses 5 ans, il se positionne face aux magistrats. Il parle d'un enfant « *vif* » qui rencontrait des difficultés pour appliquer « *les règles de vie imposées à la maison* », et **d'un adulte « affabulateur et égocentrique »**. S'il reconnaît son côté « *attachant* », se remémorant dans un calme sidérant quelques souvenirs de vacances, il ne manque pas de préciser, affligé, qu'il a trahi sa confiance.

Cette **double personnalité, l'accusé ne la nie pas**. « *Elle est simplement mal interprétée par les gens qui ne veulent pas comprendre qui je suis, ni mon parcours* », éclaire-t-il. Interrogé ce 28 novembre sur des faits globaux,

Ivan L. a cherché à recontextualiser sans cesse les faits reprochés.

Plusieurs fois, juges et avocat général ont repris la parole pour recentrer les débats. « *Je ne peux pas aller au bout si à chaque fois, on me coupe. Je vous explique quelque chose qui n'est pas palpable et qui va au-delà des mots* », s'agace-t-il, tenant du bout de ses doigts le micro au plus près de sa bouche. « *Ça fait une heure que je vous parle et vous ne voulez pas comprendre ce que je vous dis au-delà des événements binaires que vous attendez en vain. **Mettez-moi 40 ans «direct», je rentre chez moi et je fais appel, qu'on n'en parle plus.*** »

Les débats se poursuivront ce vendredi 29 novembre 2024 ; pour les faits qui lui sont reprochés, **l'accusé encourt 20 ans de réclusion criminelle.**

L'accusé est toujours présumé innocent.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Laon \(Aisne\)/223/locations/laon-aisne](#)
